

22^{ème} RALLYE REGIONAL REIMS - COTEAUX CHAMPENOIS

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes Français, paru dans FRANCE AUTO Spécial Règlement.

PROGRAMME ET HORAIRES DE L'EPREUVE

PARUTION DU REGLEMENT	Lundi 30 Avril 2007
OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Dès parution du règlement
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 28 Mai 2007 minuit
PARUTION DU ROAD-BOOK	Samedi 2 juin 2007 - 8 H. 30
DISTRIBUTION DU ROAD-BOOK	Samedi 2 juin 2007 de 8 H.30 à 16 H. 30 Vendredi 8 juin 2007 de 8 H.30 à 11 H. 30 Siège du Club : 7 rue Colonel Fabien – REIMS
RECONNAISSANCES	limitées à 4 passages dès parution du road-book
AFFICHAGE DE LA LISTE DES ENGAGES	Jeudi 7 juin 2007 Siège du club - Secrétariat du Rallye
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES de 8h. à 11 h. 00	Samedi 9 Juin 2007 – REIMS – Complexe Sportif René TYS –Sortie A4 N° 24 – 36 rue Léo Lagrange
MISE EN PARC FERME	REIMS – Complexe Sportif René TYS Dès la fin des vérifications techniques
1ERE REUNION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Samedi 9 juin 2007 à 11 H. 45 - REIMS Siège du Club 7 rue du Colonel Fabien
PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART	Samedi 9 juin 2007 à 12 h. 30 REIMS – Complexe Sportif René TYS
DEPART DE L'EPREUVE	Samedi 9 juin 2007 à partir de 14h00 REIMS – Complexe Sportif René TYS
ARRIVEE DE L'EPREUVE	Samedi 9 juin 2007 à partir de 21h06 REIMS – Complexe Sportif René TYS
VERIFICATIONS FINALES	Aussitôt après l'arrivée
PUBLICATION DES RESULTATS REIMS – Complexe Sportif René TYS	Dimanche 9 juin 2007, 30mn après l'arrivée de la dernière voiture
REMISE DES PRIX - REIMS	Dimanche 9 juin 2007 sur le PODIUM D'ARRIVEE

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile-Club de Champagne organise, avec le concours de la Ville de REIMS, le samedi 9 juin 2007 le 22^{ème} RALLYE REGIONAL REIMS - COTEAUX CHAMPENOIS. Le présent règlement a reçu le Permis d'organisation n° R 198 par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 17 Avril 2007.

COMITE D'ORGANISATION

Jean-Claude LEUVREY

Président de l'A.S.A.C.C. Organisateur technique

Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur et les bénévoles de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

Organisation du Rallye, Permanence et Secrétariat

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS

Tél. 03.26.47.34.76. – Fax. 03.26.04.52.51.

e-mail : comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr

site web : sport-auto-champagne-ardenne.com

ARTICLE 1.1P – LES OFFICIELS DE L'EPREUVE

Directeur de Course	Pascal POINSENET	Lic. 8910/0203
Directeur de Course Adjoint	Jean-Christophe PERRIER	Lic. 4884/1411
Président du Collège	Georges LEMMENS	Lic. 46609/1411
Membres du Collège	Marie-Jo MARTIN Thomas LEMIRE	Lic. 49323/0203 Lic. 35253/0111
Secrétaire de Collège	Frédérique FEBVRE	Lic. 24614/0203
Chargé des Relations Concurrents	André DELA TORE	Lic. 15060/0308
Resp. Commissaires Techniques	Jean-Michel DESSE	Lic. 5538/0111
Commissaires Techniques	Marc CHARBONNEAU Emmanuel REVOUX Régis THILMANY	Lic.47435/0203 Lic. 134905/0203 Lic. 110645/0111
Directeur de Course E.S.	Annick NARGUET Patrick JOVE	Lic. 1585/0101 Lic. 128187/0203
Commissaire Sportif Adjoint ES	Daniel GILLE Michel TESNIERE	Lic. 2462/0101 Lic. 125487/1317
Accueils officiels - Chargés des relations avec la Presse	Jean-Claude LEUVREY Hervé MIGEO	Lic. 88/0203 Lic. 15068/0203

ARTICLE 1.2P – ELLIGIBILITE

Le 22^{ème} RALLYE REGIONAL REIMS - COTEAUX CHAMPENOIS compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2007,
- le Challenge des Rallyes du Comité Champagne-Ardenne.

ARTICLE 1.3P – VERIFICATIONS

Les équipages engagés sont convoqués aux vérifications administratives, qui auront lieu le samedi 9 juin 2007 à REIMS – Complexe Sportif René TYS –Sortie A4 N° 24 – 36 rue Léo Lagrange Tél. 06.16.59.18.98, selon les horaires suivants :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - groupes N, FN et GT | de 8 h.00 à 8 h.50 |
| - groupes A et FA | de 8 h.50 à 9 h.30 |
| - groupe F2000 | de 9 h.30 à 10 h.30 |

Clôture des vérifications techniques à 11 H. 00.

Le tableau d'affichage se situera à l'entrée du Parc Fermé, Parking du Complexe René TYS à REIMS.

Les vérifications finales seront effectuées :
au GARAGE Olivier GUIARDEL à REIMS
Prix horaire : 50 € HT.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5.P- Toute personne qui désire participer au 22^{ème} RALLYE REGIONAL REIMS - COTEAUX CHAMPENOIS doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci- jointe, dûment complétée, avant le lundi 28 Mai 2007 minuit.

3.1.10. P- Le nombre des engagés est fixé à 121 voitures maximum.

3.1.11.1.P - Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des Organisateur : 220 €, une réduction de 20€ sera accordée si l'équipage est composé de deux licenciés de l'ASAC CHAMPAGNE
- sans la publicité facultative des Organisateur : 440 €

La ville de Reims offre à chaque équipage, pilote et copilote, une collation après les vérifications, à partir de 11h.30 le samedi avec possibilité d'acquérir pour les accompagnants des tickets-repas, au prix de 10 €.

3.1.12.P- La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Extrait de l'ARTICLE 4.1. de la Réglementation 2007 « RALLYE »

Classification des voitures

Afin notamment de permettre de comptabiliser les points de qualification pour la Finale de la Coupe de France des Rallyes, les organisateurs devront faire figurer sur l'ensemble des documents du rallye (liste des engagés, ordre des départs, classements), outre le Groupe et la Classe des voitures, le Type dans le groupe : WRC, FRC, S2000, Kit-Car, S1600, GT10 ou, le cas échéant, si la voiture n'appartient à aucun de ces types, la mention 4x4.

Il est recommandé que ces différents types soient d'avance identifiés sur les formulaires d'engagement.

ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera seulement autorisée dans les zones définies sur le Road-Book.

ARTICLE 4.3.2.3P – LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Leurs emplacements et leur désignation feront l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1 – DESCRIPTION

Le 22ème RALLYE REGIONAL REIMS - COTEAUX CHAMPENOIS représente un parcours de liaison de 137, 840 Kms et 40 Kms 560 d'épreuves spéciales.

Il comporte 2 épreuves spéciales différentes, à savoir l'ES COTEAUX CHAMPENOIS (PEVY nouveau tracé - 6.240 kms) et l'ES VILLE DE REIMS (Vauxéré-Perles-Fismes nouveau tracé - 7.280 kms).

L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire et horaires »

ARTICLE 6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- A l'attention de tous les concurrents : les RECONNAISSANCES sont seulement autorisées les Samedi 2 juin et vendredi 8 juin 2007 de 9 H. à 19 H. Les 4 passages autorisés devront s'effectuer à allure modérée, (des contrôles seront effectués principalement dans les ZONES 30) sur le parcours de liaison comme sur le parcours des E.S. En cas d'infraction, les pénalités prévues dans FRANCE AUTO seront appliquées et le dossier transmis à la FFSA.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DE RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires-chefs de poste sont des chasubles jaunes.

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 P – PRIX – COUPES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Le classement officiel provisoire sera affiché dimanche 9 Juin, Complexe Sportif René TYS à REIMS, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

a) Prix en espèces (prix cumulables)

	AU 1ER	AU 2EME	AU 3EME	AU 4EME	AU 5EME	TOTAL
SCRATCH Nbre partants	450 €	250 €	150 €	100 € + de 100	50 € + de 110	1000 €
GROUPE A.N. F2000.GT Nbre Partants	120 €	80 €	50 €			1000 €
	1 à 10	10 à 20	+ 20			
CLASSES Nbre Partants	220 € 1 à 5	120 € 6 à 9	80 € 10 à 13	40 € 14 à 18	20 € + 18	6720 €

CLASSEMENT FEMININ (équipage exclusivement féminin)

	A LA 1ERE	A LA 2EME				
	220 € si 3 partantes	50 € si plus de 5 partantes				270 €
	110 € si moins de 3 partantes					
TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES EN ESPECES : 8 990 €						

b) Coupes

Des coupes récompenseront :

- les 5 premiers équipages au classement Scratch.
- les premiers équipages de chaque groupe et de chaque classe.

C) Récompenses aux commissaires de Route (par tirage au sort)

- 1 commissaire de chaque ASA représentée sera récompensé par 1 coupe.

La remise des Prix se déroulera le :

Dimanche 9 Juin 2007 à partir de 21 h. 30
A REIMS sur le podium Parking du Complexe Sportif René TYS.